

Réponse à la pétition déposée le 20 septembre 2011 par M. Amir Khadir, député de
Mercier, concernant la centrale nucléaire Gentilly-2

Depuis 1983, la centrale de Gentilly-2 fait partie du parc de production d'Hydro-Québec et joue un rôle appréciable dans son réseau. Elle est la seule centrale nucléaire en exploitation au Québec. Sa réfection permettrait de prolonger la durée de vie utile de l'installation existante qui produit 675 MW en puissance et 5 TWh/année en énergie.

Rappelons par ailleurs que le gouvernement du Québec a demandé à Hydro-Québec de fournir un état de situation du projet de réfection de Gentilly-2 et de sa pertinence.

Le gouvernement prévoit analyser le rapport que lui déposera Hydro-Québec et statuera sur le projet de réfection de Gentilly-2 à la lumière de :

- la sécurité de la population québécoise;
- la sûreté des installations de Gentilly-2 et à la fiabilité des équipements;
- la contribution de Gentilly-2 à la diversité du parc de production;
- la stabilité du réseau de transport due à sa situation géographique;
- son opportunité par rapport à d'autres moyens de production disponibles.

Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont toujours affirmé qu'avant de procéder à cette réfection, ils allaient préalablement tirer des enseignements des deux projets de réfection en cours des centrales nucléaires CANDU, soit Point Lepreau au Nouveau-Brunswick et Wolsong en Corée du Sud.



CLÉMENT GIGNAC